

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD
OBJET

Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer des procédures de marché public relatif à la réalisation de l'ensemble des travaux portant sur la mise en œuvre du schéma directeur de la sécurité urbaine de la ville de Montereau-Fault-Yonne

N° D_74_2024 (Marchés Publics)

L'an deux mil vingt quatre, le 17 juin à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 10 juin deux mil vingt quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme GAGÉ, M. DOURET, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par Mme CHOISY, Mme SONI MAZOUZI représentée par M. DERVILLEZ, M. DEYDIER représenté par M. JEGO, Mme ZAIDI représentée par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

DATE
D'AFFICHAGE

18 juin 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

35

~~~~~

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants,
- Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1,
- Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> Commission du 10 juin 2024,
- Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> Commission du 13 juin 2024,
- Vu l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> Commission du 13 juin 2024,

Il convient de lancer des procédures de marché public relatif à la réalisation de l'ensemble des travaux portant sur la mise en œuvre du schéma directeur de la sécurité urbaine de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

Ces travaux seront décomposés en plusieurs phases qui feront l'objet de consultations différentes.

Le montant global estimatif de l'ensemble des travaux est de 2 500 000 € HT.

.../...

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE**

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégataire, à lancer les procédures de marché public pour chacune des phases aux conditions ci-dessus détaillées :  
Réalisation de l'ensemble des travaux portant sur la mise en œuvre du schéma directeur de la sécurité urbaine de la ville de Montereau-Fault-Yonne
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les marchés à intervenir
- DE PRENDRE ACTE que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



James CHÉRON